



Atelier thématique 01
**Attractivité et rayonnement
métropolitain**

**Atelier thématique 01 : à l'articulation entre le PADD
et le DOO / CDR – 05 décembre 2018**

Bienvenue aux ateliers thématiques !

- le 05 décembre 2018
Atelier 1 – « Attractivité et rayonnement métropolitain »
Tourisme / Diversité économique / Logistique / Infrastructures numérique / Innovation / Culture / Patrimoine
- le 10 décembre 2018
Atelier 2 – « Qualité de vie et solidarités dans la Métropole »
Centralités métropolitaines / Infrastructures de transport / Mobilités / QPV / Logement / Mixité fonctionnelle / Espaces publics / Tissus urbains existants et en devenir / Equipements
- le 14 décembre 2018
Atelier 3 – « Métropole résiliente »
Paysages / Nature en ville / Îlots de chaleur / Agriculture urbaine / Biodiversité et milieux naturels / Eau / Transition énergétique / Economie circulaire / Risques et dégradation environnementale

Notre programme

14h30

Temps 1 : La démarche d'élaboration du SCoT : du PADD au DOO / CDR

Temps 2 : Le Labo du SCoT : présentation et retours d'expériences

15h45

Temps 3 : Atelier table par table : vos bonnes pratiques

Temps 4 : Restitution en plénière

17h30



PARTIE 1

Démarche d'élaboration du SCoT métropolitain

... du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et au Cahier des recommandations PLU-i (CDR)

Composantes



*Projet d'Aménagement
et de Développement Durable*



*Document d'Orientation
et d'Objectifs*

Il contient notamment le diagnostic, l'évaluation environnementale du projet, une analyse des besoins en logements et activités, une analyse de la consommation d'espaces.

Il porte la vision partagée du devenir du territoire métropolitain. Il met en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement durable métropolitaines et fixe les objectifs.

Il est la mise en œuvre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et constitue son « volet réglementaire ».

+ Cahier de recommandations PLUi

+ Livret de cartes et autres annexes

Prise en compte des contributions

- Toutes les contributions émises au cours de la concertation sont **compilées et analysées** par la Métropole du Grand Paris (MGP).

[Retrouver les contributions des Communes, des PPA, des acteurs de la société civile et les synthèses des ateliers sur la plateforme du SCoT](#)



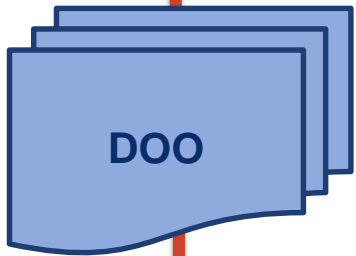
- A l'issue de la démarche de concertation, la MGP dressera un **bilan de la concertation**. Ce document reviendra sur le dispositif mis en place, la participation et analysera les contributions faites pendant la période de concertation.

Articulation du PADD > DOO > CDR



Des **OBJECTIFS** exposés dans :

- Un préambule
- Un texte liminaire



12 entrées
thématiques
suivant les
fondamentaux du
PADD

Des **ORIENTATIONS** par thème, qui donnent lieu à des **PRESCRIPTIONS**.



Des fiches
explicatives

« Le schéma de cohérence territoriale de la métropole du Grand Paris comprend un cahier de recommandations pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux portant sur la présentation du règlement, l'identification des catégories de zonage, les règles d'urbanisme et les documents graphiques. »
Article L134-1 du code l'urbanisme

Le plan du PADD débattu

le 12 novembre en Conseil Métropolitain

- **AFFIRMER SON RANG DE MÉTROPOLE MONDE**
- **AMÉNAGER LA MÉTROPOLE DES CONTINUITÉS**
- **PROMOUVOIR LA METROPOLE INCLUSIVE**
- **CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE ET SOBRE**

Les 12 orientations prioritaires du PADD débattu le 12 novembre en Conseil Métropolitain

1

Conforter une métropole polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions.



3

Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement.



6

Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains.



2

Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle.



4

S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique.



5

Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde.



Les 12 orientations prioritaires du PADD débattu le 12 novembre en Conseil Métropolitain

4

S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique.



La Métropole du Grand Paris promeut le **développement d'une plateforme numérique des acteurs pour l'économie circulaire**, à l'initiative de la Métropole avec l'Institut national de l'économie circulaire.

Le SCoT favorisera le **maillage du territoire métropolitain en tiers lieux** et leur complémentarité en matière de services.



Le SCoT a pour objectif **d'améliorer les capacités d'accueil et de mobilisation autour d'évènements culturels, sportifs, politiques, de résonance internationale**, comme a pu l'être la COP21 en 2015, et cela de la manière la plus durable possible. **La Coupe du monde de rugby en 2023 et bien entendu les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024** sont autant d'occasion de renforcer ce positionnement.



5

Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale

de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde.



Les 12 orientations prioritaires du PADD débattu le 12 novembre en Conseil Métropolitain

7

Agir pour la qualité de l'air,

transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible.



8

Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires.



10

Engager le territoire métropolitain

dans une stratégie ambitieuse d'**économie circulaire et de réduction des déchets.**



11

Organiser la transition énergétique.



12

Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales.




9

Confirmer la place de la Métropole comme première créatrice de richesses en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique.



Les 12 orientations prioritaires du PADD débattu le 12 novembre en Conseil Métropolitain



Le Scot doit permettre **d'optimiser les circuits logistiques**, c'est-à-dire l'organisation du flux de marchandises tels que les matériaux, **en intégrant l'économie circulaire**.

10

Engager le territoire métropolitain

dans une stratégie ambitieuse d'**économie circulaire et de réduction des déchets**.




8

Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires.



Le SCoT s'engage à **soutenir les actions de renforcement des infrastructures de transport, les projets en cours d'extension et de création des réseaux de transports collectifs** ayant vocation à garantir un maillage fin et une desserte équitable du territoire.

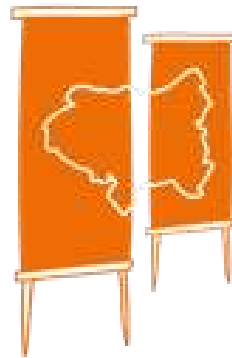
Le SCoT entend soutenir une **stratégie d'optimisation et de mise en cohérence des réseaux bus, avec le réseau de transports en commun ferré**, notamment par des modes actifs.



La concertation grand public



**La plateforme
numérique**



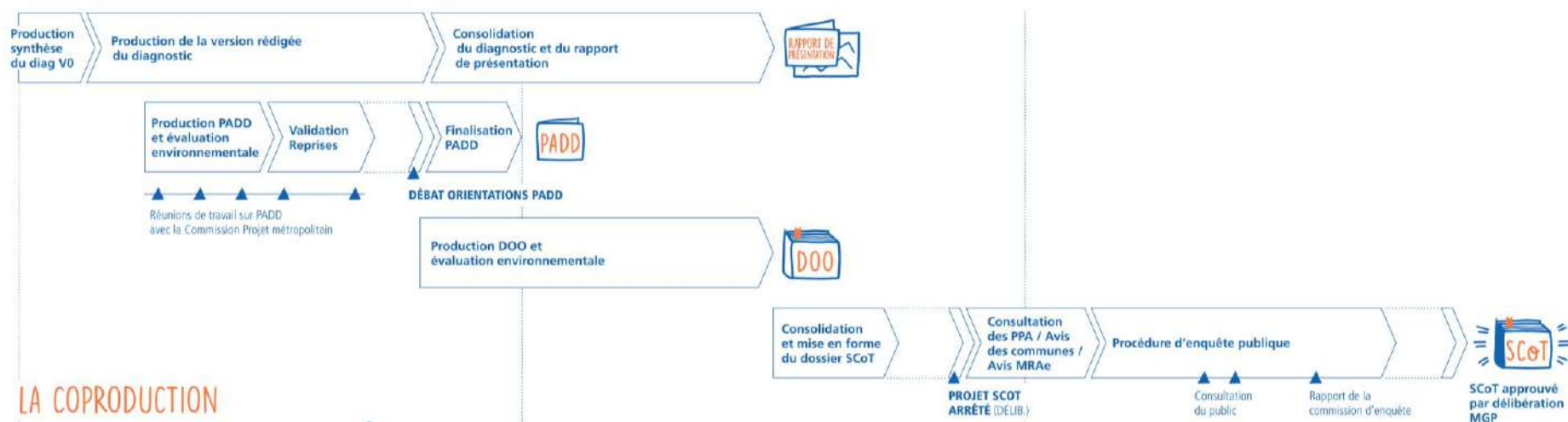
**L'exposition
itinérante**



**Les réunions
publiques**

Le calendrier synthétique

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



LA COPRODUCTION



LA CONCERTATION





Des questions ?





PARTIE 2

Le Labo du SCoT Métropolitain : partage des bonnes pratiques métropolitaines

Objectifs

- **Promouvoir les modes de faire locaux** – les projets, les actions de coopération, les procédés règlementaires – qui concourent déjà à la réalisation des grands objectifs du SCoT sur le territoire métropolitain.
- **Enrichir la rédaction du SCoT** par des exemples concrets et reproductibles.
- **Accompagner les acteurs du territoire** dans leurs démarches futures et la mise en compatibilité de leurs actions avec le SCoT.
- **Renforcer le dialogue entre les acteurs du territoire** tout au long de l'élaboration du projet métropolitain à travers des échanges réguliers.

Calendrier

- **Appel à contribution lancé le 29 octobre, disponible sur la plateforme du SCoT,**
- **Une première valorisation lors des ateliers thématiques de 05, 10 et 14 décembre 2018**
- **Une démarche maintenant lancée qui prendra fin en février 2019**
- **Evènement de restitution final mars 2019**

Les bonnes pratiques

- **Illustration de mises en œuvre possibles des objectifs du SCoT**
- **Dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et des services urbains**
- **Des actions reproductibles**

*Retrouvez toutes les informations sur le Labo
du SCoT sur la plateforme du SCoT*

12 ensembles thématiques

- **Lieux et atouts territoriaux**
- **Expérimentations culturelles, économiques et sociales**
- **Diversité économique**
- **Mixité fonctionnelle**
- **Transformation des tissus existants**
- **Espaces publics**
- **Ville des proximités**
- **Métropole inclusive**
- **Nature en ville**
- **Risques**
- **Sobriété**
- **Coopérations territoriales**

La carte des bonnes pratiques



DÉCOUVRIR ▾

PARTICIPER ▾

S'INFORMER ▾

LABO ▾

Rechercher



1 Lieux et atouts territoriaux

2 Expérimentations culturelles, économiques et sociales

Expérimentations culturelles, économiques et sociales

Le SCOT vise à conforter le rayonnement culturel, économique et symbolique de la Métropole par la promotion des initiatives citoyennes, la valorisation de l'art et du sport dans la ville, le soutien aux infrastructures numériques, l'open data, le développement des tiers lieux, l'urbanisme transitoire et les nouveaux usages collaboratifs.

Devant la multitude des initiatives citoyennes, entrepreneuriales, créatives qui se concrétisent, la Métropole cherche à identifier celles qui pourraient faire école.



Les informations recherchées sur les fiches bonnes pratiques

- **Une fiche d'identité** : nom, dates, coût, acteurs...
- **Une synthèse de présentation**
- **Une déclinaison réglementaire ou l'illustration des processus de mise en œuvre**
- **Un retour d'expérience**

The image shows the cover of a document titled "Stratégie de désimperméabilisation de la ville de Gennevilliers". At the top left is the logo for "SCoT Métropole Grand Paris". At the top right, it says "Labo du SCoT métropolitain FICHE BONNES PRATIQUES". The main title is in orange and black text. Below the title is a subtitle: "NATURE EN VILLE - RISQUES - ESPACES PUBLICS - TRANSFORMATION DES TISSUS EXISTANTS". There is a photograph of a green, vegetated urban space with a metal railing. Below the photo is the section "Fiche d'identité" with details: "Localisation : Gennevilliers, EPT Boucle-Nord-de-Seine, Département des Hauts-de-Seine - 92", "Dates : 2013 Infiltration et végétalisation, 2016 rétention", "Maîtrise d'ouvrage : Ville de Gennevilliers", "Maîtrise d'œuvre : Ville de Gennevilliers", and "Partenaires : Région IDF, Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)". Below that is the "Synthèse" section with the heading "L'action en quelques lignes" and a paragraph of text. At the bottom, it says "LE LABO DU SCOT MÉTROPOLITAIN - FICHES BONNES PRATIQUES - STRATÉGIE DE DÉSIMPERMÉABILISATION DE GENNEVILLIERS" and a small number "1".

Lieux et atouts territoriaux

Labo du SCoT

Le SCoT vise à faire rayonner la Métropole dans le monde grâce à ses singularités et ses **atouts au niveau local** : ses paysages, ses lieux touristiques et culturels, son patrimoine.

- Actions thématiques ou transversales de valorisation du patrimoine local (protections règlementaires ambitieuses et/ou originales, création de parcours, démarches de découverte par le public, modes innovants de financement des travaux...)
- Développement d'un positionnement touristique original (parcours insolite, nouveaux patrimoines, nouvelles formes d'hébergement et d'activités...)
- Création de nouvelles destinations métropolitaines (lieux, événements, pôles...)
- Mise en valeur des paysages métropolitains par des actions d'identification, de protection, de requalification et de mise en valeur ; etc.

1

Conforter une métropole polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions.



5

Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde.

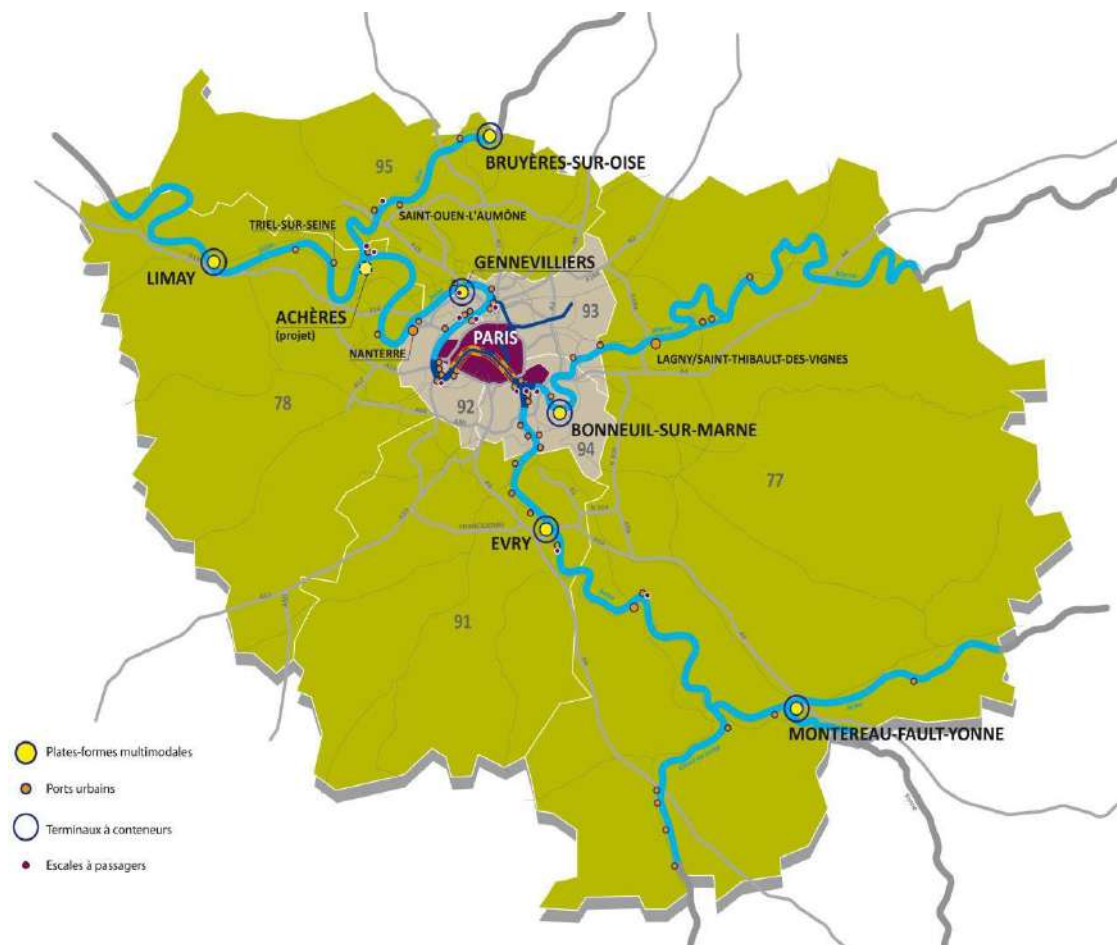


La seine, un axe logistique

Didier DEPIERRE

Responsable de la mission innovation chez HAROPA – ports de Paris

- 60 ports urbains ;
- Six plateformes tri-modales ;
- 1.000 ha d'espaces portuaires ;
- 1.000.000 m² de surfaces bâties ;
- 600 entreprises ;
- 21 millions de tonnes manutentionnées sur les quais fluviaux par an ;
- 1,5 millions de tonnes transportées par le fer par an ;
- 1 million de camions évités par an ;
- **BTP, produits valorisables, agroalimentaire, marchandises conteneurisées, métallurgie...**



La seine, un axe logistique

Didier DEPIERRE

Responsable de la mission innovation chez HAROPA – ports de Paris

HAROPA PORTS DE PARIS, ACTEUR DU REPORT MODAL :

- Favoriser le report modal au profit du transport fluvial
- Développer les capacités ferroviaires des plates-formes portuaires
- Répondre aux besoins de l'Île-de-France dans le secteur du BTP
- Créer des chaînes logistiques innovantes et exemplaires de bout en bout : de la grande logistique internationale à la logistique du dernier kilomètre.



La seine, un axe logistique

Didier DEPIERRE

Responsable de la mission innovation chez HAROPA – ports de Paris

HAROPA Ports de Paris, pivot dans la lutte contre le réchauffement climatique :

- Favoriser la construction d'un parc immobilier logistique performant au plan énergétique
- Accompagner les artisans et armateurs dans le développement de nouveaux bateaux fluviaux propres et innovants.

HAROPA Ports de Paris, établissement public :

- Partenaire des collectivités, des associations, des riverains et des entreprises



Expérimentations culturelles, économiques et sociales - Labo du SCoT

Le SCoT vise à **conforter le rayonnement culturel, économique et symbolique** de la Métropole en lien avec la multitude **des initiatives citoyennes, entrepreneuriales, créatives qui s'y concrétisent** :

- Concertations innovantes et inclusives
- Opérations à portage mixte public/privé, marchés de partenariat, droits d'usages de bâtiments publics
- Démarches méthodiques d'urbanisme transitoire, expérimentations d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) ;
- Accompagnement à l'implantation de nouvelles façons d'habiter et/ou de travailler (co-working, tiers-lieux, So-Ho, colocations, habitat intergénérationnel, habitat participatif...)
- Appels à projets innovants, chrono-aménagement ...

4

S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique.



5

Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde.

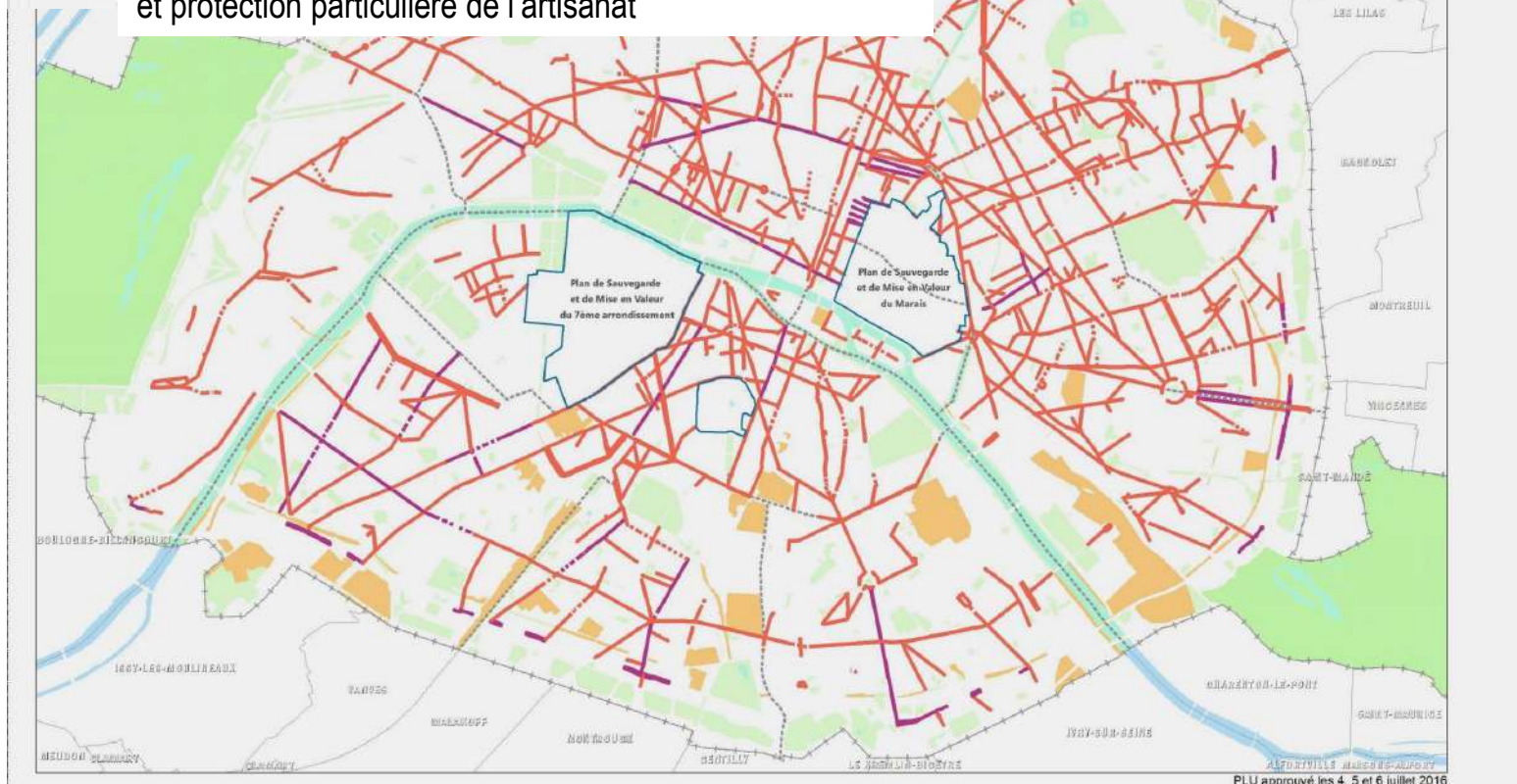


La protection du commerce et de l'artisanat dans le PLU parisien - Eric JEAN-BAPTISTE

Sous-directeur à l'Urbanisme de la Ville de Paris

Zone Urbaine générale article UG 2-2

- Protection du commerce et de l'artisanat
- Protection particulière de l'artisanat
- Protection renforcée du commerce et de l'artisanat
- Protection renforcée du commerce et de l'artisanat et protection particulière de l'artisanat



Diversité économique - Labo du SCoT

Le SCoT vise à **consolider les atouts exceptionnels de la Métropole** par le maintien de la diversité économique de la Métropole, le renforcement des polarités économiques et l'apparition de nouveaux lieux de production et de consommation :

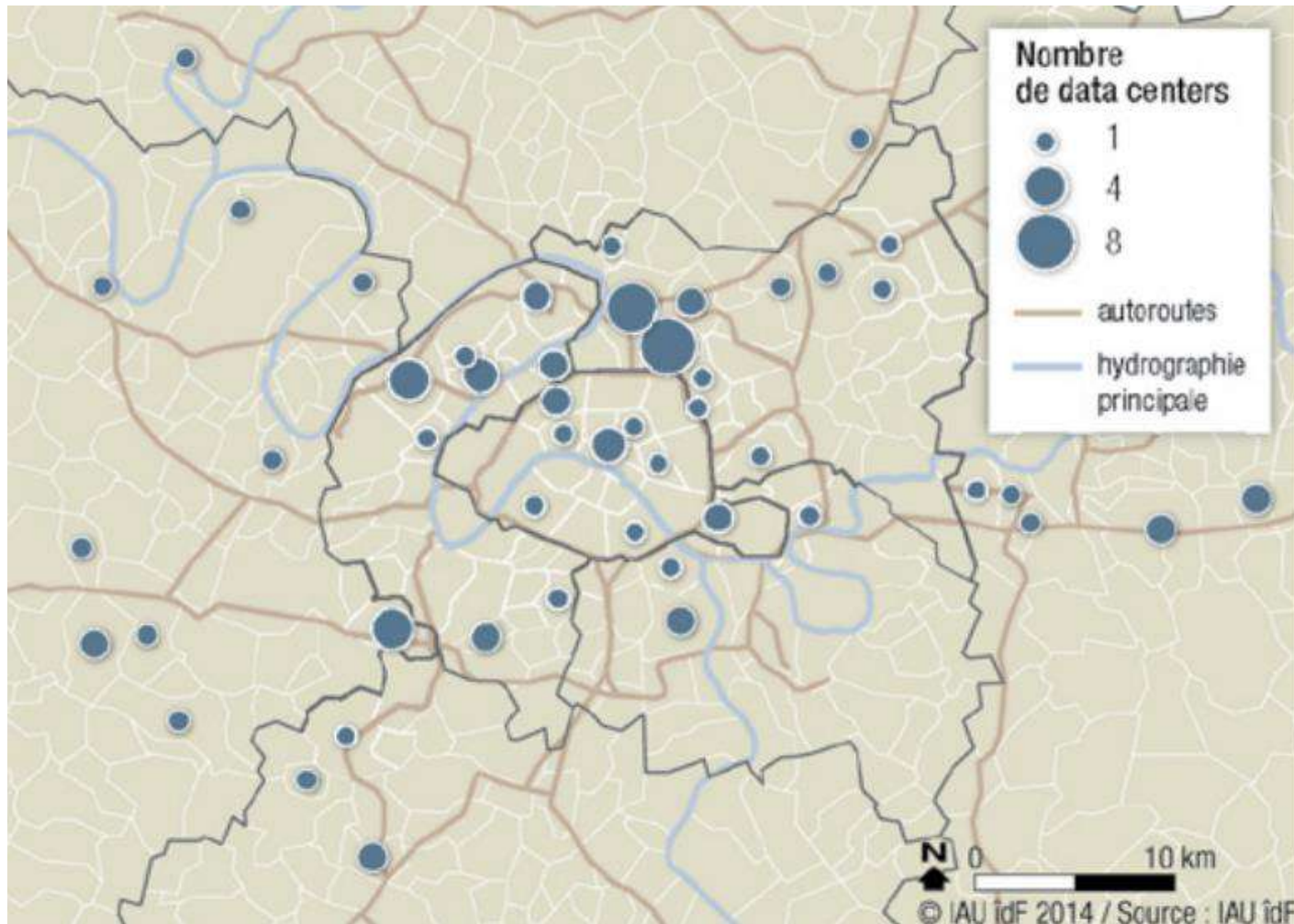
- Mesures opérationnelles et/ou règlementaires favorisant le maintien et l'implantation d'activités économiques dans les tissus à dominante résidentielle ;
- Programmes d'accompagnement des entreprises innovantes et secteurs à haute valeur ajoutée (offre immobilière adaptée, politique de soutien et de valorisation...)
- Accompagnement des pôles universitaires et de recherche, et des liens avec les entreprises ;
- Cession de foncier à prix maîtrisé au bénéfice d'entreprises ...



Les data center, un enjeu métropolitain

Daniel THEPIN

Chargé de mission Technologies de l'Information et de la Communication
IAU - IDF



Les data center, un enjeu métropolitain

Daniel THEPIN

Chargé de mission Technologies de l'Information et de la Communication
IAU - IDF

Quelques repères :

- **L'Île-de-France abrite la 3^e concentration de data centers en Europe (Londres, Francfort, Paris, Amsterdam, Madrid)**
- **Forte croissance des implantations dans les 10 prochaines années (Numérisation croissante de l'économie, SAS et Cloud)**
- **Un data center de 10 000 m² consomme autant qu'une ville de 50 000 habitants**
- **D'ici 2025/30 les nouveaux data centers consommeront l'équivalent d'une ville d'un million d'habitants**
- **L'augmentation de la consommation engendrée par les data centers et les nouveaux usages (ex électrification véhicules) pèsera fortement sur les infrastructures**
- **Anticiper pour adapter les capacités de production (locales), les réseaux (postes sources) et identifier des territoires potentiels d'accueil**



***retrouvons nous dans
10 minutes***



PARTIE 3

Un atelier de découverte et d'échange autour des pratiques locales

Objectif du travail sur table

3 GROUPES DE TRAVAIL OUVERTS :

1. **Lieux et atouts territoriaux** – tourisme, culture, patrimoine
2. **Diversité économique** – logistique, infrastructures numériques
3. **Expérimentations économiques, sociales et environnementales** – partenariats économiques, attractivité, ESS

L'OBJECTIF :

- **Identifier des bonnes pratiques utiles à la construction du SCoT**

Atelier

Un témoin membre de l'équipe SCoT (MGP- AMO) rendra compte par table de vos échanges

- **Présentez vous, et exprimez vos premières réactions en lien avec les objectifs prioritaires du SCoT – 10 min**
- **Chacun remplit *individuellement* les cartons « bonnes pratiques » en précisant : Le nom de la Bonne pratique / une description / le lieu / si possible, le contact d'une personne référente – 10 min**
- **Discutez table par table des bonnes pratiques identifiées par chacun et de la manière dont elles répondent à vos préoccupations – 20 min**
- **Chaque table choisit trois bonnes pratiques emblématiques – 10 min**
- **Toute la salle se rassemble pour entendre les choix de chaque table autour de la carte du SCoT sur laquelle sont rassemblées les cartons « bonnes pratiques »**
- **Echange collectif et conclusion**



Merci à vous !